

## Procès-verbal du conseil municipal du 8 décembre 2025

Membres présents : Maryse GRENAT, Gilles GRENAT, Cyrille GALLAY, Vincent REQUET, Jérôme HAUTEVILLE, Karen ANCEY, Antonio MONTES, Benjamin GRENAT

Membres absents : Marie-France VIGNES (donne procuration à Gilles GRENAT), Jean-Claude DEBUS

### I- Approbation du procès-verbal de la séance du 29 septembre 2025

Vote : Accord à l'unanimité

### II- Nomination d'un secrétaire de séance : Cyrille GALLAY

Vote : Accord à l'unanimité

### III- Suppression du point V à l'ordre du jour

Vote : Accord à l'unanimité

### IV- Affaires financières

1- Madame le Maire informe le conseil municipal que l'Association de Sauvegarde du Patrimoine Historique et Religieux local a fait un don de 5000 € à la commune de La Forclaz pour les travaux d'aménagement pédagogique du site hydroélectrique du Col du Grand Taillet.

Madame le Maire demande l'autorisation d'accepter le don de 5000 € et de l'imputer au compte 10251 – Dons et legs en capital

Vote : Accord à l'unanimité

2- Madame le Maire expose aux membres du conseil municipal le besoin d'aide financière de l'AFP La Forclaz-La Baume pour équilibrer le budget de l'AFP. L'AFP sollicite une aide de 1000 € auprès des communes de La Forclaz et de La Baume à part égale, soit 500 € pour la commune de La Forclaz.

Vote : Accord à l'unanimité

3- Tarif restaurant scolaire

La commune de La Forclaz a signé une convention de livraison de repas par Elior Restauration France le 27 janvier 2025 avec une révision des tarifs chaque année.

Madame le Maire propose de porter le prix du repas à 5,30 € à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2026.

Vote : Accord à l'unanimité

#### 4- Redevances de l'eau et de l'assainissement

Madame le Maire rappelle que depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2025, il existe :

1- 3 redevances pour l'eau :

	2025	2026
Une redevance pour la ressource en eau	0,10 €/m <sup>3</sup>	0,10 €/m <sup>3</sup>
Une redevance pour la consommation d'eau potable	0,43 €/m <sup>3</sup>	0,39 €/m <sup>3</sup>
*Une redevance pour la performance des réseaux d'eau potable	0,001 €/m <sup>3</sup>	0,06 €*0,75 = 0,045€/ m <sup>3</sup>

\*L'agence de l'eau a fixé le tarif de la performance des réseaux d'eau potable à 0,06 €/m<sup>3</sup> pour l'année 2026. Le coefficient global de modulation de la redevance pour performances des réseaux d'eau potable est estimé à 0,75. La redevance devra être reportée sur chaque abonné du service d'eau potable, applicable à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2026.

Vote : Accord à l'unanimité

#### 2- Redevance pour l'assainissement collectif

	2025	2026
*Une redevance pour la performance des réseaux d'assainissement collectif	0,009 €/m <sup>3</sup>	0,09 €*0,40= 0,036 €/m <sup>3</sup>

\*L'agence de l'eau a fixé le tarif de la performance des réseaux d'eau potable à 0,09 €/m<sup>3</sup> pour l'année 2026. Le coefficient global de modulation de la redevance pour performances des systèmes d'assainissement collectif est estimé à 0,40. La redevance devra être reportée sur chaque abonné du service d'eau potable, applicable à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2026.

Vote : Accord à l'unanimité

### V- Ressources humaines

#### 1- Embauches de vacataires

##### 1.1- Autorisation d'embauche d'un vacataire pour le secrétariat de mairie

Madame le Maire propose aux membres du conseil municipal de recruter en cas de besoin un vacataire pour effectuer un soutien administratif au

secrétariat de mairie pour un an à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2026 jusqu'au 31 décembre 2026.

Madame le Maire propose également que chaque vacation soit rémunérée sur la base d'un taux horaire d'un montant brut de 20.92 €.

Vote : Accord à l'unanimité

#### 1.2- Autorisation d'embauche d'un vacataire pour l'entretien des locaux du bâtiment communal.

Madame le Maire propose aux membres du conseil municipal de recruter en cas de besoin un vacataire pour effectuer l'entretien des locaux du bâtiment administratif pour un an à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2026 jusqu'au 31 décembre 2026.

Madame le Maire propose également que chaque vacation soit rémunérée sur la base d'un taux horaire d'un montant brut égal au SMIC en vigueur.

Vote : Accord à l'unanimité

#### 1.3- Autorisation d'embauche d'un vacataire pour l'animation des activités périscolaires

Madame le Maire propose aux membres du conseil municipal de recruter en cas de besoin un vacataire pour effectuer l'animation des activités périscolaires pour un an à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2026 jusqu'au 31 décembre 2026.

Madame le Maire propose également que chaque vacation soit rémunérée sur la base d'un taux horaire d'un montant brut égal au SMIC en vigueur.

Vote : Accord à l'unanimité

#### 1.4- Autorisation d'embauche d'un agent technique vacataire

Madame le Maire propose aux membres du conseil municipal de recruter en cas de besoin un agent technique vacataire pour effectuer des travaux d'entretien dans la commune, pour un an, à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2026 jusqu'au 31 décembre 2026.

Madame le Maire propose également que chaque vacation soit rémunérée sur la base d'un taux horaire d'un montant brut égal au SMIC en vigueur.

Vote : Accord à l'unanimité

#### 1.5-Autorisation d'embauche d'ATSEM

Madame le Maire propose aux membres du conseil municipal de recruter en cas de besoin un ATSEM vacataire pour un an, à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2026 jusqu'au 31 décembre 2026.

Madame le Maire propose également que chaque vacation soit rémunérée sur la base d'un taux horaire d'un montant brut égal au SMIC en vigueur.

Vote : Accord à l'unanimité

2- Madame le Maire propose de renouveler la convention pour 3 ans avec le centre de gestion de la fonction publique territoriale de la Haute-Savoie en cas de besoin afin de bénéficier de l'ensemble des prestations de renforts et d'accompagnement spécifiques qu'il propose aux collectivités.

Vote : Accord à l'unanimité

## VI- Affaires générales

1- Point sur le dossier de travaux de la salle des fêtes et de la bibliothèque Suite au désistement de l'entreprise Alpes Maçonnerie, la commune a dû relancer un appel d'offres pour le lot 2 (Gros œuvre-Démolition-Terrassement). Un seul groupement a répondu à l'appel d'offres. Le montant de l'offre étant trop élevé, Madame le Maire a reçu en mairie le groupement d'entreprises en présence de l'architecte et du maître d'œuvre. Il a été demandé à l'architecte de revoir son projet afin de réduire le coût de l'opération.

### 2- Mise à disposition d'une salle communale pour les élections municipales 2026

Madame le Maire propose que l'utilisation des salles communales soit accordée à titre gratuit pour la campagne électorale des municipales 2026, à l'ensemble des candidats qui en feraient la demande.

Vote : Accord à l'unanimité

3- Convention territoriale globale 2026-2030 avec la CCHC et la CAF La CCHC en date du 19 février 2021, avait contractualisé avec la CAF dans le cadre d'une Convention Territoriale Globale (CTG), La CCHC souhaite renouveler la CTG pour la période 2026-2030, sur la base d'un diagnostic partagé réalisé entre juin et octobre 2025 en concertation avec l'ensemble des partenaires concernés, afin d'établir les priorités et les moyens du futur programme d'actions, validé par la COPIL du 2 octobre 2025.

La CTG est un partenariat entre la CAF, la CCHC et les communes du territoire, elle permet de coordonner et renforcer les actions sociales et familiales, au service des habitants.

Elle couvre cinq domaines prioritaires :

Petite enfance et accompagnement à la parentalité, enfance, jeunesse, accès aux droits, aux services et inclusion numérique, animation de la vie sociale.

Madame le Maire demande l'autorisation au conseil municipal de signer la nouvelle Convention Territoriale Globale avec la CCHC et la CAF pour la période du 1er janvier 2026 au 31 décembre 2030 ainsi que les objectifs et le plan d'actions définis dans la convention.

Vote : Accord à l'unanimité

## V- Questions diverses

### 1- Réouverture des coteaux agricoles enrichis

Dans le cadre du contrat Haute-Savoie Nature, le département de la Haute-Savoie propose de prendre en charge 50% des travaux de débroussaillement au hameau des Mouilles sur une surface de 0,8 ha.

L'opération ne pourra se faire qu'avec l'autorisation des propriétaires des terrains et l'engagement d'un agriculteur à entretenir le terrain. Or, actuellement, aucun agriculteur n'entretient les terrains concernés.

Le conseil municipal renonce donc à l'opération.

### 2- Temps forts en décembre 2025

- Samedi 13 décembre à 19h30, devant l'auberge, concert organisé par l'association de sauvegarde du patrimoine au projet de l'aménagement du site du Col du Grand Taillet
- Vendredi 19 décembre à 18 h 30 : spectacle de Noël des enfants de l'école
- Dimanche 21 décembre à 16 h à la salle des fêtes, concert de Noël organisé par la commune et le comité des fêtes.

### 3- Distribution des paniers gourmands la semaine avant Noël

### 4- Madame le Maire informe de l'absence d'Hervé Mercier depuis le 16 novembre et jusqu'à mi-janvier.

### 5- Madame le Maire évoque le problème du recrutement d'un agent au périscolaire à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2026. En effet, les personnes reçues en mairie n'ont pas souhaité donner suite à leur demande.

Rien n'étant plus à l'ordre du jour, la séance est levée à 20h10.

Le Maire  
Maryse GRENAT



Le secrétaire de séance  
Cyrille GALLAY



